

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
du Jeudi 11 Mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **onze mai**, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien de l'Escap, se sont réunis dans la salle habituelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur EMARD Frédéric, Maire, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation : le 4 mai 2023**

**Présents :** Le Maire, M. EMARD Frédéric,

Les adjoints : M. CORMIER Michel, M. JASMAIN Denis, Mme GILBERT-DEBORDE Sonia,

Les conseillers municipaux : Mesdames BOUCHÉ Patricia et JUILLOT Patricia ainsi que Messieurs ROUSSEAU Florian et STAUDT Florent.

**Absents excusés/non excusés :**

Mme BOURASSEAU Catherine, Mme VIVIEN Céline, M .DEPIERRE Bertrand, M. LANDREAU Reynald, M. NAVARRE Julien.

**Pouvoirs :**

Mme BOURASSEAU Catherine a donné pouvoir à Mme GILBERT-DEBORDE Sonia  
M. DEPIERRE Bertrand a donné pouvoir à M. EMARD Frédéric

M. LANDREAU Reynald et M. NAVARRE Julien ont tous deux donné pouvoir à M. STAUDT Florent : \* *Pour rappel, l'article L 2121-20 du CGCT dispose qu'« un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.*

Le pouvoir de M. LANDREAU Reynald est reçu en premier, et en second pour M. NAVARRE Julien. Est donc retenu le pouvoir de M. LANDREAU.

**Secrétaire de Séance :** Mme JUILLOT Patricia

**En exercice :** 13

**Présents :** 8

**Pouvoirs :** 3

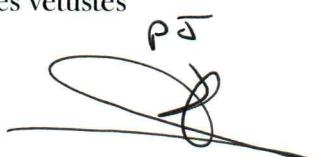
**Abs excusés :** 4

**Non excusés :** 1

**Nombre de Votants :** 11

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 13 Avril 2023
2. Décision Modificative Budgétaire n° 1
3. Demande de subvention au Département au titre de la voirie accidentogène
4. Devis SDEER : EP 350-1044 pour remplacement de 15 horloges vétustes
5. Rétrocession gratuite d'une concession cimetière
6. Questions diverses



**Délibérations consultables en Mairie**



F. F

## 1- Approbation du Procès-Verbal de Conseil Municipal du 13 Avril 2023

- Approuvé à 10 voix « pour » et 1 abstention

## 2 - Décision Modificative Budgétaire n° 1

Le Maire rappelle au conseil municipal que la SARL CHAMPION a effectué des travaux de réfection de charpente et de toiture sur deux bâtiments de la rue basse car ceux-ci menaçaient ruines. Le montant TTC de la totalité des travaux pour rappel, s'élève à 90 055.72€.

Les travaux devaient être passés en section d'investissement mais vu l'urgence de payer l'entreprise, il a fallu payer en section de fonctionnement.

Aucune opération d'investissement n'avait été prévu au Budget Primitif à ce sujet et à la demande de la Trésorerie, il convient de prendre une DM pour régulariser les écritures.

- Approuvé à l'unanimité à 11 voix « pour » ..... D2023.05.21

## 3 - Demande de subvention au Département au titre de la voirie accidentogène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers et informe que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

- Montant HT : 22 770.00 €
- Montant TTC : 27 324.00 €

- Approuvé à l'unanimité à 11 voix « pour » ..... D2023.05.22

## 4 - Devis SDEER : EP 350-1044 Remplacement de 15 horloges vétustes

Monsieur le maire présente le devis du SDEER comme suit :

Montant total HT	4 615.82 € HT
Participation du SDEER 50 %	2 307.91 € HT
Reste à charge de la commune	2 307.91 € HT

Et propose de choisir un remboursement immédiat

- Approuvé à l'unanimité à 11 voix « pour » ..... D2023.05.23

## 5 - Rétrocession gratuite d'une concession cimetière

Monsieur le maire informe le conseil qu'une proposition a été faite à la commune afin de lui rétrocéder 2m<sup>2</sup> d'une concession perpétuelle (concession numéro 160 achetée en 1953) à titre gratuit. Cet emplacement est situé allée B - Plan 135.

- Approuvé à l'unanimité à 11 voix « pour » ..... D2023.05.24

## 6- Questions Diverses

\*Réponse du Département pour la DETR pour les travaux Rue Basse : sera allouée à la commune au titre de la DETR 30% au lieu de 35%

\*Proposition en lien avec le SYMBO de mettre en place un circuit de Terraventura via la commune (thématique eau/ moulins, Noël SANTON).

\*Le président de L'UNSOR remercie la commune pour la subvention versée de 100.00 €.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 h10 .

Le prochain Conseil Municipal Ordinaire aura lieu le 23 Juin 2023.



Le Maire  
EMARD Frédéric

2 F

Secrétaire de Séance  
JUILLOT Patricia

25